

2019 DEVE 76 Dénomination « allée Nicole Fontaine » attribuée à l'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il a été demandé qu'un hommage soit rendu à Nicole Fontaine, femme politique, en attribuant son nom à l'allée d'un espace vert du 6^e arrondissement. La commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, réunie le 15 avril 2019, a donné un avis favorable à cette demande.

L'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville (6^e), beau jardin en longueur, d'une superficie de 11 154 m² a été choisie pour cet hommage.

Nicole Fontaine, née Garnier le 16 janvier 1942 à Grainville-Ymauville (Seine-Inférieure) et est décédée le 17 mai 2018 à Neuilly-sur-Seine (92).

Fille d'un médecin, Nicole Garnier fait ses études de droit à Rouen puis Paris. Licenciée à 20 ans, diplômée ensuite de Sciences Po Paris, elle décroche en 1969 un doctorat d'État en droit public. Sa thèse portait sur l'application de la loi Debré, qui instituait le régime de contrats entre l'État et les établissements privés d'enseignement. Avocate, elle se fait connaître comme secrétaire générale adjointe, puis «déléguée générale» de l'Enseignement Catholique. En 1984, elle sera en première ligne dans la mobilisation contre la loi Savary.

Députée au Parlement européen de 1984 à 2002 puis de 2004 à 2009, elle est élue présidente du Parlement européen, face à Mario Soares, le 20 juillet 1999 et occupera cette fonction jusqu'en janvier 2002. Elle devient la seconde femme, après Simone Veil, à occuper ce poste.

Son élection à la présidence du Parlement a été l'aboutissement d'une suite continue de fonctions élevées au sein de l'assemblée. En effet, cette élection a été précédée, dès son second mandat, de quatre élections à la vice-présidence, de 1989 à 1999. À ce titre, en particulier, outre les présidences de séances plénières, elle coprésidait, avec le président du conseil des ministres, le comité de conciliation, constitué des représentants des gouvernements et de ceux du Parlement, en vue de résoudre leurs litiges législatifs ultimes. Elle présidait la délégation du Parlement européen au sein de la COSAC, créée en 1989, en vue de favoriser la coopération entre les parlements nationaux et du parlement européen.

Dès son premier mandat, Nicole Fontaine a été la rapporteure du premier programme européen en faveur des échanges entre jeunes européens (« jeunesse pour l'Europe »), puis la rapporteure de la directive générale sur la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels, qui a ouvert la voie à la liberté d'établissement des professions réglementées sur l'ensemble de l'Union.

Adhérente du « Centre Démocratique et Social », elle sera également vice-présidente de l'UDF. Entre 2002 et 2004, elle est ministre déléguée à l'Industrie dans le deuxième gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. À ce poste, elle porte la loi pour la confiance dans l'économie numérique, considérée comme fondatrice pour l'Internet français.

Au sein de son cabinet Fontaine & Associés, elle a ouvert un département de droit de l'Union européenne pour accompagner les entreprises lorsqu'elles sont confrontées à la rencontre entre mesures nationales et droit communautaire.

Retirée de la vie politique depuis 2009, elle se consacre à la transmission de ses compétences en matière d'affaires européennes. En 2010, dans le cadre du programme de la Commission européenne « Éduquer tout au long de la vie », elle obtient pour une durée de 5 ans, la prestigieuse chaire Jean Monnet *ad personam* à l'université Nice-Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes), intitulée « L'évolution de l'Europe intégrée, ses institutions, ses processus de décision, la démocratie ».

Elle enseigne à l'ESCP Europe, qui lui décerne en 2017 le titre de docteur *honoris causa*. Elle assure également, chaque année universitaire, un cours de 24 heures au master affaires européennes de Sciences-Po Paris, sur le rôle spécifique du Parlement européen.

Le 14 juin 2016, elle publie avec le journaliste François Poulet-Mathis un ouvrage intitulé « Brexit : une chance ? Repenser l'Europe ». À la suite du référendum du 23 juin 2016 qui donne le Brexit gagnant, elle est sollicitée pour participer à plus d'une centaine de conférences, débats et prestations médiatiques, qui se poursuivent tout au long du processus de négociation.

Lors de ses interventions, elle déclare que ce vote, qui ne la surprend pas, est le révélateur d'une « Europe malade de son déficit démocratique » mais que le « Brexit » pourrait être l'occasion « un choc salutaire » pour l'Union Européenne.

Nicole Fontaine, femme engagée en faveur de la construction européenne, a été promue au rang de commandeur de l'ordre national du Mérite le 13 novembre 2009 et chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur en 2014.

Nicole Fontaine étant décédée depuis moins de cinq ans, il vous est proposé de déroger à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, qui ne permet de donner le nom d'une personne à une voie publique parisienne qu'au minimum cinq ans après sa disparition.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2019 DEVE 76 Dénomination « allée Nicole Fontaine » attribuée à l'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6^e).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « allée Nicole Fontaine » à l'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6^e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2^e commission, et par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^e commission.

Délibère :

Article 1 : La dénomination « allée Nicole Fontaine » est attribuée à l'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6^e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.